Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 28 mai 2020 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents: BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, RENAUD Jean-Pierre, FENIOU Eric, DELILE Gaëtane, ROUILLON Laurent, PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme, LEJEUNE Sébastien, PINEAU Nathalie, RUESCAS Flora, MARTIN Sylvie, FENIOUX Marjorie.

Absente excusée : SALACRUCH Françoise (pouvoir à LOUIS Joël)

Secrétaire de séance : FENIOUX Marjorie.

Date de convocation : 19 mai 2020

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil Municipal, élection du Maire et des Adjoints

Christian BRUNIER, maire sortant, procède à l'appel des Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020. Il passe la présidence à Mme Danielle BALLANGER, doyenne de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Maire.

Christian BRUNIER est élu maire (19 suffrages obtenus).

Désignation du nombre d'adjoints : 5

Une liste de 5 adjoints est proposée.

Elle est élue (nombre de votants : 19, un bulletin blanc, nombre de suffrages obtenus : 18)

Sont élus adjoints au maire :

1^{er} ajointe : Danielle BALLANGER
 2^{ème} adjoint : Didier QUINCONNEAU
 3^{ème} adjointe : Christine DESFOUGERES

4ème adjoint : Benoît ROBLIN
 5ème adjointe : LEGROS Catherine

Détermination du nombre de conseillers délégués

Monsieur le maire donne lecture de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité de déléguer aux conseillers municipaux des missions particulières à condition que les adjoints bénéficient de délégations.

Considérant que les cinq adjoints élus seront délégataires, il est proposé de déléguer à deux conseillers municipaux les missions suivantes :

- Bâtiment, économie d'énergie
- Aménagement de l'espace, environnement, mobilité.

Le conseil municipal détermine à deux le nombre de conseillers municipaux délégués.

Il est précisé qu'ils seront nommés par arrêté du maire.

Création des commissions communales et désignation de leurs membres

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose la création des commissions suivantes ainsi que leur composition :

Finances – personnel

BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, FENIOU Eric, PINEAU Nathalie.

*Urbanisme - aménagement de la commune – environnement – mobilité*BALLANGER Danielle, ROUILLON Laurent, FENIOUX Marjorie, FAUCILLON Jérôme,
QUINCONNEAU Didier, MARTIN Sylvie, PORTMANN Cyril, RUESCAS Flora, LEJEUNE Sébastien.

Voirie – espace rural

QUINCONNEAU Didier, ROBLIN Benoît, BALLANGER Danielle, LOUIS Joël, FENIOUX Marjorie, PORTMANN Cyril, RENAUD Jean-Pierre.

Bâtiments – développement durable

ROBLIN Benoît, RUESCAS Flora, MARTIN Sylvie, RENAUD Jean-Pierre, ROUILLON Laurent, FAUCILLON Jérôme, LEJEUNE Sébastien.

Communication – animation – culture – sport

LEGROS Catherine, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, FENIOU Eric, LOUIS Joël, DELILE Gaëtane.

Social – enfance – jeunesse – affaires scolaires

DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, PINEAU Nathalie, BALLANGER Danielle, SALACRUCH Françoise, DELILE Gaëtane, MARTIN Sylvie, FENIOU Eric, PORTMANN Cyril.

Commission d'appels d'offres

Président BRUNIER Christian Titulaires MARTIN Sylvie

> ROBLIN Benoît QUINCONNEAU Didier

Suppléants ROUILLON Laurent

RUESCAS Flora

BALLANGER Danielle

Le conseil municipal accepte la création des commissions ci-dessus proposée ainsi que leur composition.

Désignation des délégués communaux au Syndicat intercommunal à vocation scolaire LE THOU – LANDRAIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5111-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 2007-500 du 20 décembre 2007 portant création du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Le Thou – Landrais ;

Vu l'arrêté n° 2015-236 du 15 octobre 2015 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Le Thou - Landrais ;

Après appel à candidature et sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal désigne en qualité de délégués communaux au syndicat intercommunal à vocation scolaire, les conseillers municipaux suivants :

Titulaires BRUNIER Christian

ROBLIN Benoît RENAUD Jean-Pierre

LOUIS Joël FENIOU Eric PORTMANN Cyril

Suppléants BALLANGER Danielle

FAUCILLON Jérôme FENIOUX Marjorie

Désignation des représentants communaux aux syndicats

Après appel à candidature et sur proposition de Monsieur, le conseil municipal désigne en qualité de délégués – représentants communaux aux syndicats, les conseillers municipaux suivants :

Eau 17 : compétence assainissement

Délégué : ROBLIN Benoît

Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER)

Grand électeur au collège électoral du canton : FENIOU Eric

Syndicat départemental de la voirie Représentant : QUINCONNEAU Didier

Syndicat mixte Charente aval

Référant communal aux commissions géographiques : QUINCONNEAU Didier.

Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)

Représentant: QUINCONNEAU Didier.

SOLURIS (Ex Syndicat informatique)

FAUCILLON Jérôme

Désignation des représentants communaux auprès des associations et des organismes extérieurs

Après appel à candidature et sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal désigne en qualité de représentants communaux auprès des associations et des organismes extérieurs, les conseillers municipaux suivants :

Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes

DESFOUSGERES Christine, RENAUD Jean-Pierre.

Vacances Loisirs Le Thou – Landrais

LOUIS Joël

Conseil municipal d'enfants (CME)

DESFOUGERES Christine, ROUILLON Laurent, FAUCILLON Jérôme, DELILE Gaëtane, LOUIS Joël, PINEAU Nathalie, PORTMANN Cyril.

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

BALLANGER Danielle.

« Accorderie »

LEGROS Catherine.

Restauration scolaire

BALLANGER Danielle, BRUNIER Christian, ROUILLON Laurent, FENIOUX Marjorie.

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe 31h hebdomadaire
- Création d'une poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe 17h50

Vu la saisine du Comité Technique en date du 20 mai 2020 pour la diminution du temps de travail d'un adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• Accepte les propositions de suppression et de création de postes proposées par Monsieur le Maire à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

Au 1^{er} septembre 2020, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative

| 1 attaché territorial | TC |
|---|-------|
| 1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | TC |
| 1 adjoint administratif principal 2ème classe | TC |
| 1 adjoint administratif | 33h00 |

Filière technique

3 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TC 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe TC

Filière culturelle

1 adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe 17h50

Décision modificative. Opération « changement du moteur cloche église »

Monsieur le maire informe que les crédits budgétaires pour l'opération « changement du moteur cloche église » n'ont pas été suffisamment prévus.

En effet des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

Monsieur le maire propose la décision modificative suivante :

Opération n° 535 art. 21783 -1 300.00 € Opération n° 539 art. 21318 +1 300.00 €

Le conseil municipal accepte la proposition de décision modificative.

Taxe d'aménagement. Avenant à la Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur la zone d'activité communautaire du Fief Girard Est et Ouest

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe d'aménagement perçue sur les zones économiques est reversée à la CDC Aunis Sud par convention.

La zone économique du Fief Girard Ouest et Est s'est développée dans sa partie Sud. La convention initiale ne prévoit pas de taxe d'aménagement économique dans ces secteurs. Il convient donc de signer un avenant à la convention.

Le Conseil accepte et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Fin de réunion: 22h30